BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8. — AOUT 1852.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 AOUT 1852,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MONMERQUÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

822. M. Léonard Bordier, rue du Houssaye, n° 1 ;

823. M. Ludovic Lalanne, attaché aux travaux historiques du Ministère de l'instruction publique, rue de Condé, n° 20.

Ces deux Sociétaires sont présentés par M. H. L. Bordier fils.

824. M. L. Le Cocq du Domaine, professeur à Collegial-School, à Southampton : correspondant, M. Ad. Tardif, docteur en droit, rue Madame, n° 54, à Paris.

Présenté par M. L. Delisle.

Ouvrages offerts.

De la part de la Société rhénane d'histoire et d'antiquités :

Abbildung von Mainzer Alterthümen, etc...., 3e cahier des publications de cette Compagnie. Mayence, 1851, in-4°, fig.

De la part de la Société française pour la conservation des monuments :

Bulletin monumental, t. XVIII, n° 4. Caen, 1852, in-8°.

De la part des auteurs :

Chillon : Étude historique, par M. L. Vulliemin, président de la Société d'histoire de Suisse, in-12, 1852. (Voy. ci-dessus, p. 307.)

Recherches historiques sur les Corporations des Archers, des Arbalétriers et des Arquebusiers, par M. V. Fouque. Châlon-sur-Saône, 1852, in-8°.

De la part de M. Techener, éditeur :

Bulletin du Bibliophile, numéros de janvier, février, mars, avril, mai, juin 1852.

De la part de M. Arnoult, éditeur :

Le numéro de mars 1852 du journal *l'Institut*, contenant le Rapport sur les travaux de la Société de l'histoire de France pendant l'exercice 1850-1851.

De la part de M. Ch. Read :

Statuts de la Société du Protestantisme français (fondée à Paris en 1852), br. in-8°. (Voy. aux *Variétés*.)

Correspondance.

M. Lascoux et M. J. de Chabrillan expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

— M. le comte César de Saluces, président de la Députation d'histoire du Piémont, adresse de nouveau les remercîments de la Compagnie pour la collection des œuvres de la Société de l'histoire de France. Il signale l'absence du tome II de la *Correspondance de l'Empereur Maximilien ;* du tome I^er^ du *Journal historique de Barbier*, et des *Annuaires historiques*, pour les années 1845 à 1848.

Le Conseil décide qu'il sera, autant que possible, fait droit à la demande de la Commission historique de Turin.

— M. de Caumont adresse le programme de la dix-neuvième session du Congrès scientifique de France qui se rassemblera à Toulouse du 6 au 15 septembre prochain.

— M. Parent de Rosan donne quelques explications sur le plan de recherches dans les archives municipales qu'il a précédemment communiqué au Conseil. Selon lui, le Secrétaire de la Société, dans son dernier rapport à l'assemblée générale (mai 1852), aurait attribué à ce travail une extension plus grande que l'auteur ne lui avait lui-même donnée. M. de Rosan doit se borner à relever les noms *illustres* de toutes les classes, et ne point faire un dépouillement complet des registres municipaux au point de vue administratif. Ainsi réduit, son plan est encore extrêmement vaste, mais plus promptement susceptible d'offrir des résultats positifs et intéressants. Le dépouillement des archives de Saint-Germain

en Laye est arrivé déjà à l'année 1773. Dès qu'il sera terminé et classé, M. de Rosan s'empressera d'en donner communication au Conseil.

— M. Fouque, membre de la Société à Châlon-sur-Saône, fait hommage de son livre sur les Corporations des Archers.

— M. Bataillard indique quelques modifications qu'il lui semblerait utile d'introduire dans les listes des publications de la Société.

— M. Jubinal, député au Corps législatif, envoie quelques exemplaires d'une circulaire destinée à intéresser la générosité des auteurs et des éditeurs au profit de la Bibliothèque municipale de la ville de Bagnères de Bigorre. Le comité des fonds examinera s'il y a lieu de disposer en faveur de cet établissement de quelques-unes des publications de la Société.

Travaux de la Société. — Administration.

Le Secrétaire annonce que M. Moreau a remis à l'imprimerie une grande partie des textes destinés à composer le *Choix des Mazarinades*. L'éditeur demande s'il n'y aurait point lieu d'imprimer sur deux colonnes les pièces en vers. Le Conseil n'est pas de cet avis, et exprime le désir que le nombre de ces sortes de pièces, les moins importantes, quoique les plus recherchées à cause de leur rédaction scandaleuse, soit réduit.

— M. Monmerqué rend compte au Conseil des intentions exprimées par le possesseur des Mémoires inédits du président Hénault. M. de Vigan les céderait volontiers à la Société, en vue d'en faciliter la publication; mais à la condition d'entrer pour une quote-part qui serait fixée dans le partage des bénéfices de la Compagnie. Il communiquerait pareillement, aux mêmes conditions, une correspondance très-volumineuse de J. B. Colbert, ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères. M. Monmerqué est invité à vouloir bien faire connaître à M. de Vigan, en lui offrant les remercîments du Conseil, que la Société de l'histoire de France n'est point une Société de commerce en commandite, dont le but serait de réaliser des bénéfices à partager entre les membres; mais que les bénéfices de cette association, exclusivement littéraire et historique, s'il s'en réalise, n'ont d'autre destination que de faciliter des publications nouvelles et de contribuer aux progrès des études historiques en France. Peût-être serait-il possible d'offrir à M. de Vigan, en échange de ses manuscrits, quelques-uns des ouvrages de la Société, ou de l'inviter à en proposer l'acquisition à la Bibliothèque nationale.

— Le comité des fonds autorise l'envoi à la Société des sciences et lettres de Moulins, de la collection de l'Annuaire et de la première série du Bulletin (4 vol.), en échange du volume de ses Mémoires dont elle a fait récemment hommage à la Société.

— Un membre qui avait exprimé l'intention de se retirer de la Société, y rentrerait volontiers en acquittant ses cotisations arriérées, si le Conseil pouvait lui fournir le premier volume des *Mémoires de Barbier* qu'il n'a pu se procurer chez le libraire de la Société, ayant présenté son mandat trop tard et après que ce volume fut épuisé.

Le Conseil renvoie au comité des fonds l'examen de cette demande. Pour obvier à l'avenir à de semblables réclamations, il décide que dans le prochain numéro du Bulletin, il sera inséré un avis ainsi rédigé :

« Les membres qui laissent écouler un délai de six mois à partir « de la publication d'un volume sans le retirer, risquent de laisser « épuiser l'édition, et dans ce cas la Société ne pourrait pas leur en « garantir la délivrance. »

La date de la publication du volume pourra être constatée par l'insertion obligée dans le *Journal de la librairie*, par la circulaire du trésorier et par l'avis inséré dans le Bulletin mensuel de la Société. Le libraire de la Société devra conserver pendant au moins six mois le nombre d'exemplaires nécessaires pour satisfaire aux demandes des membres dont la liste lui aura été remise par M. le trésorier ou par M. le président du comité des fonds.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

—La Société de l'histoire de France enregistre avec plaisir la création d'une Société récemment formée à Paris pour cultiver une partie spéciale des études qui se rattachent à l'histoire de notre pays. Cette association, fondée sous le nom de *Société de l'histoire du Protestantisme français*, a pour but la recherche et la publication de documents dont la nature est indiquée d'avance par le titre qu'elle a choisi. Placée sous la présidence honoraire de M. Guizot, elle est dirigée par un comité de douze fondateurs parmi lesquels nous citerons M. Charles Read, chef du service des cultes non catholiques au ministère des cultes; M. Henri Lutteroth, ancien

directeur du *Semeur;* M. Ch. Weiss, auteur de *l'Espagne sous Philippe II;* MM. les pasteurs Ath. Coquerel fils, Ad. Monod et Verny. Le but de l'association se résume dans ces deux articles inscrits en tête des statuts :

1° « La Société de l'histoire du Protestantisme français a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent les églises protestantes de langue française.

2° « Les recherches portent non-seulement sur les affaires intérieures des églises, mais sur les rapports des protestants avec le gouvernement, sur la vie des hommes célèbres appartenant à la communion évangélique, sur leurs travaux de littérature, de science ou d'art, en un mot sur tout ce qui est relatif aux origines de la réforme française et à l'état du protestantisme français dans le XVI^e^, le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle. Elle s'occupe aussi de l'histoire des églises d'origine allemande devenues françaises par annexion de territoires et des tentatives faites pour introduire la réforme en Italie et en Espagne. »

Un *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* paraît tous les deux mois. Parmi les nombreux morceaux que contient la première livraison (juin-juillet 1852), nous remarquons une belle lettre inédite de Théodore de Bèze adressée à Henri IV, peu de temps avant son abjuration, pour le détourner du catholicisme.

— Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, le décret suivant :

« Louis-Napoléon, président de la République française,

« Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes,

« Décrète :

« Art. 1^er^. Il sera publié par les soins du ministre de l'instruction publique un *Recueil général des poésies populaires de la France,* soit qu'elles aient déjà été imprimées, soit qu'elles existent en manuscrit dans les bibliothèques, soit enfin qu'elles nous aient été transmises par les souvenirs successifs des générations.

« Art. 2. Le recueil des poésies populaires de la France comprendra :

« Les chants religieux et guerriers ;

« Les chants de fête, les ballades ;

« Les récits historiques, les légendes, les contes, les satires.

« Art. 3. Le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, établi près le ministère de l'instruction publique, est chargé

de recevoir les textes et la traduction de tous les morceaux qui seront adressés au ministre de l'instruction publique, de désigner ceux qui devront être admis dans le *Recueil des poésies populaires*, de les mettre en ordre en les accompagnant de tous les commentaires propres à en constater la valeur aux différents points de vue de l'histoire du pays et de celle de la langue française et des idiomes locaux de la France.

« Art. 4. Il sera prélevé sur le chap. XXXIV du budget du ministère de l'instruction publique et des cultes, la somme nécessaire pour les travaux préparatoires de cette publication.

« Art. 5. Une médaille commémorative sera décernée, sur la proposition du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, aux personnes qui auront le plus contribué par leurs recherches et par leurs découvertes à enrichir cette collection.

« Art. 6. Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais de Saint-Cloud, le 13 septembre 1852. »

Ce décret est précédé d'un *Rapport à M. le président de la République.* M. le ministre de l'instruction publique expose dans ce rapport que les chants populaires ont été depuis le commencement du siècle l'objet des recherches de l'érudition et que notre pays possède plus qu'aucun autre de précieux restes de ces poésies, aussi bien dans la langue nationale que dans les idiomes provinciaux qu'elle a remplacés. Malheureusement, ajoute-t-il, ces richesses que le temps emporte chaque jour disparaîtront bientôt si l'on ne s'empresse de recueillir tant de témoignages touchants de la gloire ou des malheurs de notre patrie, et le gouvernement veut conserver avec respect les chants qui rappellent les luttes héroïques de nos pères et les joies paisibles de leurs foyers domestiques. Ce n'est du reste que la réalisation d'une pensée de l'empereur Napoléon, et M. le ministre termine en exprimant la certitude où il est de ne point faire un vain appel au zèle des fonctionnaires de son département qui pourront concourir à l'accomplissement de cette œuvre.

— L'Académie française dans sa séance du 19 août dernier a proposé les deux questions suivantes en attachant à chacune d'elles un prix de trois mille francs.

1° « *Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers.* En rechercher les origines, l'invention première et les déve-

loppements successifs. En faire connaître les caractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons empruntées à d'autres époques et déterminer comment cette poésie se rapproche de quelques-unes des conditions de l'épopée. (Pour le 1er mars 1853.)

2° « *Étude historique et littéraire sur les écrits de Froissart.* Le considérer comme le créateur principal en vers et en prose d'une époque nouvelle dans la vieille langue française. Rechercher les caractères de cette époque et l'influence qu'elle a eue sur les âges suivants de la langue. Apprécier la grande Chronique de Froissart sous le rapport de la vérité historique, de la peinture des mœurs et du génie de la narration ; en faire ressortir les divers mérites par un examen attentif de la composition et du style et par quelques rapprochements, soit avec les chroniques italiennes et espagnoles du même siècle, soit même avec certaines formes des antiques récits d'Hérodote. » (Pour le 1er avril 1854.)

Ce sont deux beaux sujets. Le choix du premier ferait croire qu'il n'y a pas une très-grande portée scientifique dans les publications de poésies du moyen âge faites chez nous depuis trente ans ; les éditeurs ont eu plus d'érudition que de puissance littéraire, car les éditions ont été abondantes et cependant la question telle que l'Académie l'a posée est nouvelle encore.

Poétique à son berceau, la langue se développe et mûrit dans les compositions plus graves de la prose ; la seconde question de l'Académie française n'est que le développement de la première.

Les amis de notre littérature n'ont pas attendu d'y être invités par l'Académie française pour se plaindre qu'un trop grand amour de la perfection ait jusqu'à présent retenu le savant éditeur à qui la Société de l'histoire de France a confié, il y a de longues années, le soin de donner une édition complète de Froissart. M. Lacabane lui-même ne se joindra-t-il pas à eux cette fois, et à ceux surtout qui se sentiront la force de traiter la question proposée, pour regretter que nous n'ayons pas encore cette édition qui, sortant de ses mains, sera, en dépit de tous ses scrupules, une édition classique et enrichira notre littérature d'un précieux monument?

— Dans sa séance du mois de juillet dernier, la Société des Antiquaires de Picardie a mis au concours les questions suivantes ; les deux premières pour l'année 1853, la troisième pour 1854 :

1° Signaler et décrire les constructions civiles renfermées dans la circonscription d'un ou de plusieurs arrondissements de l'ancienne Picardie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIe siècle. (300 fr.)

2° Présenter à la Société la meilleure collection de dessins, cartes et plans, tant publiés qu'inédits, concernant les monuments de l'ancienne Picardie. (200 fr.)

3° Recherches sur les poëtes picards depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la renaissance des lettres. (300 fr.)

— Le 16 juillet dernier, le nouveau secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Naudet, a donné lecture de son premier rapport semestriel sur les travaux et les publications de l'Académie.

—Les comités historiques établis près le ministère de l'instruction publique il y a environ quinze ans viennent d'être complétement réorganisés par un décret, ainsi conçu :

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

« Vu les arrêtés des 4 juillet 1834, 10 janv. 1835, 18 déc. 1837, 30 août 1840 et 5 septembre 1848, relatifs à la création et à l'organisation des comités historiques institués près le ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques ;

« Considérant qu'il importe que les divers comités institués auprès du ministère de l'instruction publique soient réorganisés de façon à ce qu'ils puissent tout à la fois, par des travaux distincts et par une discussion commune, contrôler utilement les documents qui intéressent la langue, l'histoire et les arts de la France ;

« Arrête :

« Art. 1^er^. Les deux comités institués auprès du ministère de l'instruction publique et des cultes sous les noms de *Comité des monuments écrits* et *Comité des arts et monuments* sont réunis en un seul comité qui prendra le nom de *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.*

« Art. 2. Ce Comité reste seul chargé de surveiller les publications exécutées sous les auspices du ministère de l'instruction publique et de diriger les recherches des correspondants.

« Art. 3. Il se divise en trois sections, savoir : *Section de philologie, Section d'histoire, Section d'archéologie.*

« La section de philologie se compose de douze membres.

« La section d'histoire de quinze membres.

« La section d'archéologie de quinze membres.

« Art. 4. Le Comité tient ses séances le premier lundi de chaque mois, les trois sections réunies, sous la présidence du ministre de l'instruction publique et, en son absence, d'un vice-président désigné par lui.

« Art. 5. Dans le courant du mois, chaque section se réunit sous

la présidence d'un membre désigné par le ministre, pour l'examen préparatoire des questions de sa compétence qui doivent être portées à la réunion générale du Comité.

« Art. 6. Il est attaché au Comité un secrétaire désigné par le ministre.

« Art. 7. Le directeur général de l'administration des cultes et le chef du secrétariat du ministère de l'instruction publique font de droit partie du Comité.

« Paris, le 14 septembre 1852.

« Hippolyte Fortoul. »

— Par un arrêté en date du même jour, le ministre de l'intruction publique et des cultes arrête, ainsi qu'il suit, la composition du comité de la langue, de l'histoire et des arts en France:

1° section de philologie.

MM. Ampère, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;
Guessard, répétiteur à l'École des chartes;
Guigniaut, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;
Jourdain, agrégé des Facultés, chef de division au ministère de l'instruction publique;
V. Leclerc, membre de l'Académie des inscriptions;
Magnin, membre de l'Académie des inscriptions;
D. Nisard, membre de l'Académie française;
P. Pâris, membre de l'Académie des inscriptions;
Patin, membre de l'Académie française;
Ravaisson, membre de l'Académie des inscriptions;
Sainte-Beuve, membre de l'Académie française;
De La Villemarqué.

2° section d'histoire.

MM. Bellaguet, chef de bureau au ministère de l'instruction publique;
Chéruel, maître de conférences à l'École normale;
J. Desnoyers, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle;
Guérard, membre de l'Académie des inscriptions;
Huillard-Bréholles;
Monmerqué, membre de l'Académie des inscriptions;
Naudet, administrateur général de la Bibliothèque nationale;

Le marquis de Pastoret, membre de l'Académie des beaux-arts;

Le général Pelet, ancien directeur du dépôt de la guerre;

Rabanis, chef de bureau au ministère de l'instruction publique;

De Rozières, répétiteur à l'École des chartes;

Taschereau, administrateur adjoint à la Bibliothèque nationale;

Amédée Thierry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques;

N. de Wailly, membre de l'Académie des inscriptions, chef de la section historique aux Archives nationales.

Membre honoraire.

M. Augustin Thierry, membre de l'Académie des inscriptions.

3° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MM. Barre, graveur;

Le comte Auguste de Bastard;

Depaulis, graveur de médailles;

De Guilhermy;

Le comte L. de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

Le marquis de Lagrange, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

Lassus, architecte;

De La Saussaye, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

Albert Lenoir, architecte;

Mérimée, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions;

Romieu, directeur des Beaux-Arts;

Denjoy, conseiller d'État;

De Nieuwerkerke, directeur général des musées;

De Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions;

Vincent, membre de l'Académie des inscriptions.

— Par un autre arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du même jour, ont été nommés :

M. le marquis de Pastoret, vice-président du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, et président de la section d'histoire;

M. Guigniaut, président de la section de philologie ;
M. le marquis de Lagrange, président de la section d'archéologie ;
M. de La Villegille, secrétaire du comité.

Voici la liste des membres des anciens comités qui n'ont pas été admis dans le nouveau, ou qui ont décliné cet honneur.

Comité des monuments écrits :

MM. Mignet, président du comité, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ;
Beugnot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
Michelet, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ex-professeur au Collége de France ;
Villermé, membre de l'Académie des sciences morales ;
Ph. Lebas, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres ;
Danton, inspecteur de l'Académie de Paris ;
Hauréau, ex-conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale ;
Jal, historiographe de la marine ;
Taillandier, conseiller à la cour de cassation ;
Paul Lacroix (bibliophile Jacob) ;
De Barante, membre de l'Institut ;
Génin, ex-chef de la division des lettres au ministère de l'instruction publique ;
Lock, Halévy, Granet, } chefs ou anciens chefs de bureau au même ministère.

Comité des arts :

MM. A. Leprévost, vice-président du comité, membre de l'Académie des inscriptions ;
Le duc d'Albert de Luynes, membre de l'Académie des beaux-arts ;
Diéterle, ancien sous-directeur de la manufacture de Sèvres ;
De Gasparin, membre de l'Académie des sciences ;
Héricart de Thury, *id.*
Ferdinand de Lasteyrie, ancien représentant du peuple ;
De Montalembert, membre de l'Académie française ;
Ary Scheffer.

Jeanron, ex-directeur des Musées nationaux;
Génin, ex-chef de la division des lettres au ministère de l'instruction publique;
Lock, Halévy, Granet, } chefs ou anciens chefs de bureau au ministère de l'instruction publique.

Lettres de Mme de Montespan et de Mme de La Vallière.

Nous avons précédemment donné (p. 287) quelques échantillons du style, peu élégant à la vérité, de la duchesse de Châteauroux. Mme de Montespan est peut-être, comme on en va juger, encore moins agréable à lire.

C'est toujours de la même correspondance que nous tirons les trois lettres suivantes, adressées toutes trois au maréchal de Noailles.

La première, qui n'est pas signée, est de la main de Mme de Montespan, dont l'écriture était souvent illisible. Nous n'avons pu en découvrir la date ni savoir d'où elle a été écrite. En voici le texte; il y a deux mots que nous avons laissés en blanc, car il nous a été impossible de les déchiffrer.

Se jeudy.

« Je suis sy convinquue de vostre amitié et je vous ay veu prandre tant de part à ce qui me regarde, que je croy que vous serest bien ese de continuer à an nestre instruit. A mon retour, le roy me dist qu'il lavet anvoiié M. Colbert proposer à Mme la contesse de se défaire de sa charge. Elle deit qu'el viendret le trouver. Elle y vint annefet hier. Il luy dist les mesmes chose qui luy avet mandée. Elle demanda un jour pour an parler à Mme la princesse de Carignan, et donna point encore sa réponse. Du reste, tout est fort pesible ycy. Le roy ne vient dans ma chambre caprest la messe et aprest soupay. Il vaut beaucoup mieus se vooir peu avec.... que souvent avec de lanbaras. Mme de Maintenon est demeurée pour quelque lesgère indisposision; le duc du Maine est avec elle. Voilà toutte les nouvelle du logis. Je vous prie de faire mest conplimant a madame la duchesse de Nouaille. Vous maubligeriés ausy de me chercher du velours vert pour un.... et je vousdreet bien qu'il ne fust pas sy cher ca vostre ordinesre. »

L'adresse est assez singulière; elle porte : *Pour* MADAME *le duc de Nouaille.*

Les deux autres pièces sont des lettres de félicitations adressées

au maréchal de Noailles, au sujet de la promotion de son frère à l'archevêché de Paris. L'une est encore de Mme de Montespan; la seconde, de La Vallière. Il nous a semblé intéressant de mettre sous les yeux du lecteur deux lettres écrites sur le même sujet et à la même personne par les deux plus célèbres maîtresses de Louis XIV, toutes deux retirées de la cour, et cherchant par leur piété à expier les fautes de leur jeunesse. En lisant le charmant billet de Mlle de La Vallière, devenue sœur Louise de la Miséricorde, on verra une fois de plus combien elle était, par le cœur, au-dessus de sa rivale.

« Samedi au soir (août 1695).

« Les personnes de communauté ne scauroient trop prendre de précaution pour se mettre bien auprès de leur archevesque. C'est dans cette vue, Monsieur, que je vous demande votre protection, et que j'ose vous assurer que Mme Marthe et moy sommes les supérieures[1] de Paris les plus contente d'avoir affaire à vous. »

« Fr. de Rochechouart. »

« Ce 21 août (1695).

Jesus Maria.

« Dieu nous a donné, Monsieur, un sy saint pasteur que je ne puis m'enpescher de m'en réjouir avec vous comme avec le meilleur de nos amis; je n'ay point l'honneur d'estre connue de luy. Je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien luy demander pour nous sa bénédiction, et sa protection pour nostre monastère. Nous avons fait icy de grandes prières pour obtenir un digne ministre de J. C. Nous l'avons par sa grace. C'est à nous à proffiter de cette avantage et à demander sa conservation et la vostre. Je souhaite, Monsieur, que vostre santé ce rétablisse. J'ay esté touchée de vostre estat, et toute pauvre que je suis, j'ay prié pour vous de tout mon cœur. J'espère que vous estes bien persuadé, Monsieur, que je vous dis la vérité en vous assurant que personne ne vous honore plus que je fais et n'est plus à vous en nostre Seigneur.

« Soeur Louise de la Miséricorde. »

« Il y avoit desja du tems que feu M. l'archevesque nous avoit promis une place à Saint-Magloire. Il y en aura trois vacante dans cette année. Au retour de l'assemblée, j'avois écry à M. l'archevesque pour en avoir une, mais la mort l'a surpris. Mandés-nous,

[1] Mme de Montespan, en quittant la cour, s'était retirée dans la communauté dite de Saint-Joseph, où l'on recueillait de pauvres filles.

je vous suplie, sy je dois écrire à Mgr nostre archevesque, ou sy vous m'obtiendrés cette petite grace. Sy je ne savois que cela est fort recherché, je ne l'importunerois pas sy tost. La charité souffre tout. C'en est une grande que de nous accorder cette place. Je ferai là-dessus, Monsieur, celon que vous aurez la bonté de nous conseiller.

« M. l'abbé Pirot, chancelier de Notre-Dame, est homme par son mérite à ce faire distenguer de Mgr vostre frère. Il est nostre supérieur. Nous espérons ancore que par cet androit il ressevra quelque marque de sa bonté. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

396. — *Aquis-Segeste* de la carte de Peutinger doit être placé à Montbouy, dans l'arrondissement de Montargis; par F. Dupuis. Orléans, Jacob, 1842. In-8° avec un plan.

L'opinion de M. Dupuis sur la position d'Aquæ Segeste, opinion qui était celle de Caylus au siècle dernier, est fondée sur la découverte récente de ruines romaines considérables à Montbouy, ou plutôt à Craon qui en est une dépendance. On connaissait déjà dans cette localité un cirque antique assez important, et les restes que M. Dupuis a étudiés lui paraissent être un établissement thermal.

397.—*Correspondance administrative*, sous le règne de Louis XIV, entre le cabinet du roi, les secrétaires d'État, le chancelier de France et les intendants et gouverneurs de provinces, les présidents, procureurs et avocats généraux des parlements et autres cours de justice, les gouverneurs de la Bastille, les évêques, les corps municipaux, etc.; recueillis et mis en ordre par P. Depping, t. III, *Affaires de finances, commerce, industrie*. In-4° de 980 pages. Impr. nat. Paris, Didot. (12 fr.)

398.—*Dunkerque* (*Histoire de*); par Victor Derode. Gr. in-8° de 31 feuill. avec 20 planches, impr. à Lille. Lille, Reboux; Dunkerque, Brasseur; Paris, V. Didron. (15 fr.)

399. —*Louis XVII*, sa vie, sa mort; captivité de la famille royale au Temple; ouvrage enrichi de portraits, d'autographes et de plans; par M. A. de Beauchesne. 2 vol. in-8°. Paris, Plon. (15 fr.)

400. — *Louvre* (*Le*) depuis son origine jusqu'à Louis-Napoléon Bonaparte. Son antiquité, ses époques, etc.; suivi d'une légende

du VII^e^ siècle expliquant l'origine et l'étymologie du Louvre. Par Charles de Beuve. In-12. (1 fr.)

401. — *Maillezais* (*Histoire de l'abbaye de*), depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de pièces justificatives, la plupart inédites; par M. l'abbé Lacurie, chanoine honoraire de la Rochelle. In-8° de 600 pages. (6 fr.)

402. — *Mémoire pour la restauration des frères prêcheurs dans la chrétienté*. Présenté par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, provincial de France, à la commission de réforme instituée par la sacrée congrégation des évêques et réguliers, l'an 1852. In-4° de 40 pag. Impr. à Dijon.

403. — *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné*, durant la seconde conquête de la Franche-Comté par Louis XIV et la première coalition des puissances contre la France; suivis de notes et d'éclaircissements; par M. le baron Walckenaër. 1 vol. in-18. Paris, Didot. (V^e^ volume.)

Le premier volume de ces *Mémoires* a paru en 1842; il est épuisé, et on le réimprime en ce moment. Les tomes II et III en sont déjà à la seconde édition. — Voici un résumé succinct des matières contenues dans les quinze chapitres de ce cinquième volume qui comprend les années 1673-1680 :

(1673-1674.) Madame de Sévigné quitte la Provence.— Détails sur la comtesse de Fiesque. — La cour de Monsieur et la cour de Condé. — Arrivée de madame de Sévigné à Paris. — Louis XIV se prépare à conquérir la Franche-Comté.— Détails sur la principauté d'Orange.— Prise de la citadelle d'Orange par le comte de Grignan. — Lutte entre l'évêque de Marseille et Grignan. — Ouverture des états de Bretagne. — Bussy à Paris. — Fin de la guerre de Franche-Comté.

(1674-1675.) Portrait de Louis XIV. — Détails sur la reine.— Amours de Louis XIV et de La Vallière. — Réforme dans la maison de la reine.— Visite de madame de Sévigné à Port-Royal des Champs. — Sociétés de Paris à cette époque. — Arrivée à Paris de M. et de madame de Grignan. — Correspondance de Bussy et de M. de Sévigné. — Départ de M. de Grignan pour la Provence, de M. de Sévigné pour la Bretagne.— Portrait du cardinal de Retz. — Succès de Louis XIV en Franche-Comté et en Roussillon. — Révoltes en Bretagne et en Guienne.— Assemblée des états de Bretagne à Dinan. — L'opinion publique se déclare contre madame de Montespan. Efforts inutiles de Bossuet et de Bourdaloue pour la séparer du roi. — Plaisirs de la cour.

(1675-1676.) Madame de Maintenon. — Sa correspondance avec le roi. — Mort de Turenne. — Révolte à Rennes. — Voyage de madame de Sévigné à Nantes. — Mémoires de d'Ormesson. — Liaison de madame de Sévigné avec la princesse de Tarente. — Détails sur Griffenfeld. — Mariage de la prin-

cesse de La Trémouille. — Caractère de Madame, seconde femme du duc d'Orléans. — Malheurs de la Bretagne. — Envoi de six mille hommes dans cette province. — Exil du parlement. — États de Provence. — Détails sur les affaires de Bretagne et sur celles des provinces. — Correspondance de madame de Sévigné avec ses amis de Paris. — Ses liaisons avec différentes personnes.

(1675-1680.) Amours du fils de madame de Sévigné. — Maladie de madame de Sévigné aux Rochers. — Son arrivée à Paris.

404. — *Monumenta Germaniæ historica*... Ed. G.H. Pertz. Scriptorum t. IX, totius operis XI. Hanovre, 1851. In-fol. de 910 p. avec fac-simile.

Ce volume renferme : la chronique universelle de Hugues de Sainte-Marie, moine de Saint-Benoît sur Loire, qui écrivait en 1109; la chronique en vers de Robert Guiscard, par Guill. de Pouille, d'après un manuscrit nouvellement retrouvé; une quinzaine d'opuscules que l'éditeur a réunis sous le titre de *Genealogiæ comitum Flandriæ;* la chronique d'Afflighem; la chronique des Bohémiens, par Cosmas, chanoine de Prague, mort en 1125; les chroniques du monastère de Buren en Bavière (740-1493); la chronique de Pologne, par Martinus, moine français, suivant les historiens polonais, et lombards, d'après les nouveaux éditeurs; enfin les annales du duché d'Autriche, parmi lesquelles figurent les chroniques d'un grand nombre de monastères.

405. — *Pau, les Pyrénées et la vallée d'Ossau*, contrées offrant des traces de l'antique écriture hiéroglyphique; par M. le chevalier Paravey. 1852. Benj. Duprat.

406. — *Poésies béarnaises*, avec la traduction française. Pau, Vignancour. 380 pages in-8°.

407. — *Rabelais* (*OEuvres de*). Nouvelle édition, augmentée de plusieurs extraits des chroniques admirables du puissant roi Gargantua, ainsi que d'un grand nombre de variantes et de deux chapitres inédits du V^e^ livre, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du roi, et accompagnée de notes explicatives et d'une notice historique contenant les documents originaux relatifs à la vie de Rabelais; par P. L. Jacob, bibliophile. In-18 de 18 feuilles. Paris, Charpentier. Prix, 3 fr.

H. L. Bordier.

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE (ANCIENNE MAISON CRAPELET),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.